



Communiqué à la presse

Des retraites qui baissent : il ne manquait plus que ça !

Les retraités reçoivent aujourd'hui, 1^{er} mars, le versement de leur retraite complémentaire ARRCO-AGIRC. Et nombre d'entre eux constatent que ce versement est en baisse de 40, 50 ou 60 €.

Comment cela se fait-il ? et comment allons nous faire ce mois-ci alors que les retraités modestes ont déjà tant de mal à joindre les deux bouts, en raison de l'augmentation des prix, des carburants, du gaz, de l'alimentation, des mutuelles ?

Les explications de ce scandale

1) Le gouvernement rabote les seuils pour la CSG : une augmentation d'impôt déguisée.

Face au mouvement de protestation contre l'augmentation de la CSG en 2018, le gouvernement a dû reculer en partie et a instauré un système progressif avec un taux nul (0 %), un taux réduit (3,8 %), un taux moyen (6,6 %) et un taux complet (8,3 %).

Et donc chaque année, le gouvernement et la majorité parlementaire fixent les « seuils de revenus » qui déterminent l'application des différents niveaux de CSG.

Pour 2022, les seuils de revenus ont été augmenté de ... 0,2 % !

Alors même qu'en 2020 (année prise en compte pour la CSG 2022), les retraites CARSAT avaient augmenté de 0,3 % et les retraites complémentaires de 1% (au 1 novembre 2019).

De nombreux retraités, bien qu'ils aient perdus de leur pouvoir d'achat en 2020 se retrouvent donc en 2022 et en toute injustice dans une tranche supérieure de CSG ! Avec l'impression justifiée d'être pris pour des vaches à lait !

Avec la sous-revalorisation des seuils, le gouvernement impose une augmentation de CSG à des milliers de retraités modestes. Un scandale !

2) L'ARRCO ne prend pas de gants et fait payer son erreur aux retraités.

Si la CARSAT a appliqué les changements de tranche de CSG au 1^{er} janvier, l'ARRCO a « oublié » de le faire. Et elle décide de tout récupérer sur le mois de mars. Du coup, un retraité qui subit une augmentation de CSG de 20 € se retrouve avec une retraite complémentaire amputée de 60 € en mars !

Quand on a à peine 1400 € de retraite, il est anormal de se trouver pénalisé sans ménagement et sans étalement suite à une erreur de la caisse complémentaire !

Aujourd'hui, certains retraités se croient épargnés. Mais si la sous-revalorisation des seuils de CSG se poursuit, nous serons tous impactés, chacun à son tour, année après année !

La CGT appelle les retraités concernés à se faire connaître auprès des sections des retraités CGT et à participer aux manifestations pour défendre notre pouvoir d'achat le 17 mars à Montbéliard et/ou Belfort et le 24 mars à Dijon.

Pour les retraités CGT PSA Sochaux
Bruno Lemerle